

République Française

**Département de la
MOSELLE**

**Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE**

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 14

Procuration :1

Absents excusés :0

Absents : 0

Date de la convocation

27/02/2026

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20260319-DELIB_52026-DE

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis– DONVAL Denis - SCHURCH
Christophe – MULLER Hervé - DAUBENFELD Nadine - CLEVER Nathalie – GRANDPIERRE
Marie-France – GAILLOT Emilie – Aurélie LOUIS - Christophe POTIER– SORNETTE
CHMIELOWIEC Cyrielle - PIERRE Sébastien

Procuration :

-APPERT Ségolène

Délibération 05/2026

CONTRAT ENTRETIEN INSTALLATION CHAUFFAGE DU BATIMENT « ESPACE LES ALOUETTES »

Considérant l'exposé de Monsieur Dominique BRIOUX, 1er adjoint au Maire, retraçant l'historique des problèmes de chauffage et de refroidissement rencontrés sur l'installation technique du bâtiment communal « Espace des Alouettes » ;

Considérant que de nombreux dysfonctionnements techniques sont à déplorer depuis la mise en service de cette installation et qu'il apparaît nécessaire de mettre en place un suivi régulier afin d'assurer son bon fonctionnement ;

Considérant qu'il devient urgent de souscrire un contrat d'entretien pour l'installation de chauffage et de climatisation ;

Considérant les devis reçus de plusieurs entreprises spécialisées, à savoir :

- EURL AB SERVICES (Ancy-sur-Moselle) : 2 718,00 € TTC
- IDEX (Ennery) : 2 331,40 € TTC
- SARL WASSERMANN (Rezonville) : 1 634,40 € TTC
- DEMATHIEU & BARD (Metz) : 5 161,04 € TTC

Considérant que l'ensemble des propositions prévoit un forfait comprenant deux passages annuels pour l'entretien de la pompe à chaleur (PAC) et de la centrale de traitement d'air (CTA), avec fourniture des filtres CTA comprise, hors remplacement de pièces défectueuses ou usagées, réparations ou remplacements rendus nécessaires par une installation inadaptée ainsi que les récupérations et recharges de gaz réfrigérant qui feront l'objet de devis complémentaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20260319-DELIB_52026-DE

Décide de retenir l'offre présentée par la SARL WASSERMANN, sise à Rezonville, pour l'entretien de l'installation PAC + CTA du bâtiment communal « Espace des Alouettes ».

Le contrat prévoit deux interventions par an pour un montant de **817,20 € TTC par intervention**, soit **1 634,40 € TTC par an**, comprenant notamment la fourniture des filtres de recharge M5 et M7 pour un montant de **426 € TTC**.

Précise que ce contrat est renouvelable et révisable annuellement.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien avec la SARL WASSERMANN ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 09 mars 2026

Le Maire,

Michel TORLOTING

